



**FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON**

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION DE PUÉRICULTURE PARIS

PROJET PÉDAGOGIQUE

IFAP

INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE PARIS

LA CROIX SAINT SIMON

2025 – 2026



ABRÉVIATIONS

ADV : Assistant(e) De Vie aux Familles

AFGSU Attestation Formation Gestes et Soins d'Urgence

ANPDE Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes

ASSP Bac Accompagnement Soins et Services à la Personne

CEEPAME Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance

DEAP : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

DEAS : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

DRIEETS Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EAJE Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

IFAP Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

IFIP Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices

IPDE Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat

OMS Organisation Mondiale de la Sante

PMI Protection Maternelle et Infantile

SAPAT Bac Services Aux Personnes et Aux Territoires

SSE Situations Sanitaires Exceptionnelles

Message des élèves de la promotion 2024-25

Présentation de la vidéo réalisée par la promotion 2024-2025

Sommaire

1.	Présentation de la fondation	1
2.	Présentation de l'école de puériculture	2
2.1	Informations pratiques	2
2.1.1	Accessibilité et référent handicap	2
2.1.2	Restauration	2
2.1.3	Centre de documentation (CDI)	2
2.1.4	Tenues professionnelles	2
2.1.5	Vie associative	2
2.1.6	Dossier administratif et médical	3
2.2.1	Equipes	Erreur ! Signet non défini.
2.2	Mission de l'institut de formation	3
3.	Politique de formation	4
3.1	Concepts et valeurs	4
3.2	Principes pédagogiques et philosophie de la formation	5
3.2.1	Objectifs globaux de la formation : (cf. objectifs pédagogiques par module de formation)	5
3.2.2	Intentions pédagogiques de l'équipe enseignante :	6
3.2.3	Méthodes pédagogiques	8
3.3	Démarche qualité	10
4.	Dispositif de formation	10
4.1	Organisation de la formation :	10
4.2	Contenu de la formation :	11
4.2.1	Programme et durée de la formation :	11
4.2.2	L'enseignement en institut de formation : les modules de formation	11
4.2.3	Dispositif d'accompagnement des apprenants	14
4.2.4	Les stages :	14
15.	Obtention du diplôme d'État	16
6.	Instances de l'IFAP	17
7.	Evolution professionnelle	18
	ANNEXE 1 : CALENDRIER ALTERNANCE	19
	Cursus complet et cursus partiels	19
	ANNEXE 2 : LISTE DES PLACES DE STAGES	24

1. Présentation de la Fondation Croix st Simon

La Fondation, créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, déploie une offre globale et diversifiée d'accueil, d'accompagnement, de soins ou de prise en charge médicale ou médico-sociale, en Ile de France à travers 50 structures, petite enfance, sanitaire et médico-social, organisées en pôle d'activités :

-Le pôle Santé : des centres de santé médicaux et dentaires et un service d'hospitalisation à domicile (3ème d'Ile-de-France) polyvalent (adultes, mères, enfants).

-Le pôle Personnes Âgées - Personnes Handicapées :1 EHPAD, 4 CAJ, 2 SSIAD, 1 SAMSAH, 1 Plateforme de répit pour les aidants.

-Le pôle Petite Enfance : 3 PMI, 30 structures Petite Enfance, 1 Relais d'Auxiliaires Parentales. La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon propose une offre d'accueil, d'accompagnement, de formation et de prise en charge médicale et médico-sociale de la naissance à la fin de vie.

- Le pôle Formation Recherche :

- L'IFPS de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon dispense 4 formations professionnelles initiales diplômantes en santé : Infirmière (IDE), Aide-soignante (AS), Auxiliaire de puériculture (AP), Accompagnant Educatif et Social (AES).

- l'IFSI paris, situé dans le 19 -ème arrondissement

L'IFTS, Institut de Formation de Travail Social situé rue de Bagnole dans le 20 -ème

L'IFP, Institut Formation de Puériculture situé rue de Bagnole dans le 20 -ème

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est une fondation laïque qui tient son nom de la rue de la Croix Saint-Simon, dans le 20e arrondissement de Paris, jadis son siège social. Fidèle à l'esprit de Marie de Miribel, l'IFP porte les valeurs de la fondation Œuvre de la Croix Saint Simon : Le respect de la dignité de la personne, L'excellence porté par une exigence toujours plus élevée, le sens de l'écoute et du service à autrui, Le droit à l'accès aux soins de qualité pour tous.

2. Présentation de l'école de puériculture

L'institut de formation de Puériculture comprend :

- 1 institut de formation infirmières puéricultrices, IFIP **46 étudiantes**
- 1 institut de formation d'auxiliaires de puériculture, IFAP **45 élèves**

2.1 Informations pratiques

2.1.1 Accessibilité et référent handicap

L'institut de formation accueille et accompagne chaque étudiant en situation de handicap. Il évalue avec lui ses besoins spécifiques afin d'individualiser les propositions. Des aménagements peuvent être instaurés dans le respect du cadre du référentiel de formation. Un référent handicap est désigné, dont les coordonnées sont mentionnées dans ce document.

- **L'accès aux salles de cours** est en rez-de-chaussée.
- **Le référent handicap, définition et missions**

Le référent handicap accompagne les élèves et étudiants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation. Il est la personne ressource pour l'information, l'orientation et dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions engagées par l'École de Puériculture pour assurer la mise en place des mesures nécessaires de par la situation de handicap. Le référent handicap garantit la confidentialité des éléments portés à sa connaissance.

Contact : Madame Pauline GUILLIER, referenthandicapIFP@lafocss.org

2.1.2 Restauration

Un espace repas est dédié aux élèves, équipé de fours à micro-ondes, machine à café. **Aucune prise de repas ne peut se faire dans les salles de cours.**

2.1.3 Centre de documentation (CDI)

Le centre de documentation est en cours d'organisation.

2.1.4 Tenues professionnelles

Une tenue blanche demandée (tunique, pantalon) avec un badge ou étiquette vous identifiant et au logo de l'institut (les commandes se feront en début d'année). Les chaussures doivent être confortables, lavables, antidérapantes, antibruit et fermées.

2.1.5 Vie associative

L'institut de formation de puériculture adhère à des associations professionnelles telles que le CEEPAME (Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance) dont la directrice Mme BABCHIA en est la trésorière et avec l'Association Nationale des Puéricultrices et des Etudiants (ANPDE).



2.1.6 Dossier administratif et médical

Le dossier médical individuel est classé au secrétariat de l'institut. Les vaccinations doivent être à jour pour l'admission définitive, dernier délai **le 15 septembre 2025**. L'accueil en stage est subordonné à la complétude du schéma vaccinal et à l'attestation d'honorabilité.

Le dossier administratif est rangé au secrétariat de l'école.

2.2.1 Equipes

NOM et FONCTION	TÉLÉPHONE	MAIL	BUREAU
BABCHIA Guylaine Directrice	06.99.35.32.96	g.babchia@etudiants-focss.org	Bureau 11 bis
MESLAGE Sandrine			Bureau en mezzanine
BEAUVAIS Clément Formateur Référént qualité	06 62 99 28 24	cb.beauvais@etudiants-focss.org	Bureau en mezzanine
DIARRA Dala Assistante administrative	01.57.93.13.46	d.diarra@etudiants-focss.org	Bureau administration
ZELELA Sandrine Chargée d'accueil	01.57.93.13.40	s.zelela@etudiants-focss.org	Bureau d'accueil
GUILLIER Pauline Cadre formatrice Référént Handicap	06.29 50 10 86	p.guillier@lafocss.org	Bureau en mezzanine
SIMON-MATTEI Pauline Cadre formatrice		p.mattei@lafocss.org	Bureau en mezzanine

L'équipe de l'IFP est composée de formateurs infirmiers puéricultrices qui ont développé des compétences professionnelles auprès de l'enfant dans différents champs d'exercice : néonatalogie, pédiatrie, maternité, Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et dans le champ du handicap.

Leur champ des responsabilités au sein de l'IFAP est le suivant :

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT	FORMATEUR RÉFÉRENT
BLOC 1	Sandrine MESLAGE
BLOC 2	Sandrine MESLAGE
BLOC 3 ET 4	Clément BEAUVAIS
BLOC 5	Clément BEAUVAIS
PLANIFICATION	Clément BEAUVAIS et en collaboration avec Guylaine BABCHIA
FORMATION AFGSU	Pauline GUILLIER
RÉFÉRENT QUALITÉ	Clément BEAUVAS
RÉFÉRENT HANDICAP	Pauline GUILLIER

2.2 Mission de l'institut de formation

La mission de l'IFAP est de dispenser la formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

Pour cela, l'équipe enseignante a choisi d'élaborer un projet pédagogique dont la finalité est de :

Permettre à chaque élève de devenir une Auxiliaire de Puériculture **responsable, compétente et rigoureuse** :

- Capable de dispenser des soins, dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, de réaliser des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.
- Capable de participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

3. Politique de formation

3.1 Concepts et valeurs

LES VALEURS :

Valeur : Ce qui est posé comme bien ou mal selon les critères d'un code moral. Elle est liée à l'identité personnelle et ou professionnelle.

- **Le respect** : manifester de la considération pour l'autre et avoir de l'égard pour lui. C'est ne pas porter atteinte à l'intégrité physique et /ou psychique.
- **L'équité** : dispenser des soins à toute personne avec la même conscience quels que soient les sentiments éprouvés à son égard avec la notion d'impartialité et de justice
- **La bienveillance** : être à l'écoute ; elle suppose attention, intérêt, indulgence et absence de jugement. Elle passe par des paroles, des attitudes et des regards. C'est un état d'esprit.
- **L'empathie** : définition du dictionnaire : capacité de s'identifier à autrui, de ressentir ce qu'il ressent. Carl Rogers : « être sensible aux affects qui se produisent chez l'autre, tout en gardant conscience d'être une personne séparée de lui. »

LES CONCEPTS :

Concept : Représentation mentale abstraite d'un objet, d'une idée conçue par l'esprit.

L'enfant

L'enfant est considéré comme un être unique, un « tout caractérisé par ses besoins fondamentaux indissociables et qui comme tout être humain tend vers l'autonomie ». (V. **Henderson ,1947**)

La santé

- La santé se conçoit comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». (**OMS ,1946**)
- « Les conditions et ressources préalables sont en matière de santé, la paix, un abri, de la nourriture et un revenu. Toute amélioration de la santé est nécessairement solidement ancrée dans ces éléments de base ». (**OMS – Charte d'Ottawa – 1986**)
- La notion de santé est relative et dans la pratique, jamais absolue ; elle est plutôt un état organique dynamique d'équilibre harmonieux (équilibre de toutes les possibilités de la personne humaine : biologiques, psychologiques, sociales), entre l'individu et l'environnement global où il vit. Cet équilibre exige la satisfaction de certains besoins fondamentaux de l'homme et une adaptation biologique, mentale et sociale, sans cesse remise en question, de l'homme à un environnement complexe et en perpétuelle transformation. (**San Martin in Santé Publique et Médecine Préventive – 1987**)

- **LE SOIN :**

Virginia HENDERSON en 1955 a défini le soin :

Les soins consistent à apporter à la personne malade, ou en santé, de l'aide dans l'exécution des activités liées à la satisfaction des besoins fondamentaux. Ces personnes pourraient accomplir ces activités sans aide si elles en possédaient la force, la volonté et les connaissances nécessaires.

L'éducation pour la santé

- « L'éducation pour la santé a pour but que chaque citoyen acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celles de la collectivité ». (OMS, 1986)

3.2 Principes pédagogiques et philosophie de la formation

3.2.1 Objectifs globaux de la formation : (cf. objectifs pédagogiques par module de formation)

Ils sont exclusivement centrés sur le développement et l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'auxiliaire de puériculture telles que définies dans l'arrêté du 10 juin 2021.

Ils visent à acquérir un ensemble de savoirs (théoriques, pratiques, procéduraux) et d'attitudes professionnelles qui permettront en fin de formation à chaque élève auxiliaire de puériculture « *de répondre aux trois missions reflétant la spécificité du métier :*

- *Accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et sociale*
 - *Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences*
 - *Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel »¹*
- **A travers les activités suivantes :**
- *Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités*
 - *Identification des risques lors de l'accompagnement de l'enfant et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates*
 - *Observation de la **personne**² et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé*
 - *Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques*
 - *Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de manutention*
 - *Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage*
 - *Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels*
 - *Entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins*
 - *Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins*
 - *Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités*
 - *Organisation de son activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle garantissant la qualité/gestion des risques.*

Ainsi, en tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement par l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée

¹ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

² Le terme **Personne** est entendu de manière générique et désigne le nouveau-né, le nourrisson, l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte

3.2.2 Intentions pédagogiques de l'équipe enseignante :

Dans le cadre d'une approche par compétence et d'une formation d'adulte, l'équipe pédagogique s'appuie sur deux grands courants de pensée : **l'andragogie et le socioconstructivisme.**

L'andragogie : « C'est l'art et la science qui permettent d'aider l'adulte à apprendre ». (**KNOWLES, 1990**)

Pour l'adulte apprenant, il s'agit de :

- Comprendre pourquoi et comment il apprend
- Connaître sa disposition à apprendre, ses motivations
- Faire référence à son expérience pour pouvoir modifier ses représentations
- Construire son identité et projet professionnels.

Pour le formateur, il s'agit de :

- Considérer l'étudiante comme un acteur responsable de sa formation
- Être un guide, facilitateur d'apprentissages
- Favoriser un climat de confiance, la situation d'apprentissage est source d'enrichissements mais aussi source d'inquiétudes. « Apprendre rend fragile ». (**CIFALI, 2007**)

Le socioconstructivisme défini par Vygotsky qui souligne « l'importance des relations interpersonnelles dans le développement de la pensée³ ». « *Dans une perspective socioconstructiviste, les compétences ne peuvent être construites qu'en situation. Les situations sont donc source de compétences⁴* ».

Ainsi, au regard des connaissances l'apprenant construit ses savoirs. Ces derniers sont évolutifs et résultent d'une pratique réflexive. Ils s'enrichissent des contextes et des situations d'apprentissage et de l'acquisition de compétences.

La pratique réflexive est définie comme « un processus mental qui vise à apprendre à partir des expériences vécues, par un retour sur la conscience de sa manière d'agir et de réagir, dans les situations professionnelles ou formatives. Ce retour réflexif a pour finalité de réinvestir dans la pratique à venir les enseignements tirés de cette expérience et de construire ainsi les compétences professionnelles ». (**BALAS-CHANEL, 2014**)

La formation met en œuvre un processus qui doit amener l'élève à développer une identité professionnelle d'Auxiliaire de puériculture.

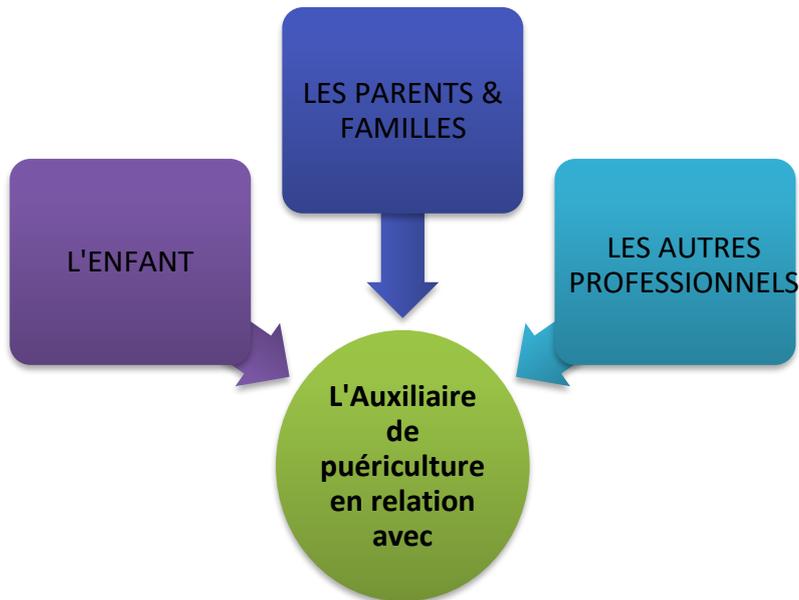
Cela signifie que durant cette année, le travail n'est pas limité à l'acquisition de connaissances et de techniques mais qu'il s'agit **d'un réel processus individuel d'évolution vers la construction de l'identité professionnelle d'Auxiliaire de Puériculture au sein d'un groupe d'élèves en formation. Ce processus concerne également l'acquisition d'une posture professionnelle en cours et en stage.**

L'identité professionnelle peut être définie comme un processus dynamique et évolutif qui « instaure une continuité de la conscience de soi, mais cette continuité est gagnée par les changements constants qui l'affectent ». (**LIPIANSKY, 2014**)

³ Vygotsky L. Pensée et langage .1998. Disponible sur : http://pensée-et-langage_fr_9754.html

⁴ Jonnaert P. Compétences et socioconstructivisme. Bruxelles : De Boeck ; 2009.100 p.

La construction de cette identité professionnelle sera envisagée selon la triple perspective :



Pour cela l'équipe pédagogique :

- Favorise l'acquisition par l'élève **de savoirs théoriques, pratiques, procéduraux, personnels** nécessaires à la prise en charge de l'enfant (en santé et/ou porteur d'une pathologie), d'un groupe d'enfants et des familles
- Développe chez l'apprenant la capacité d'observation, d'écoute et de respect de l'autre
- Soutient :
 - o Son aptitude à réfléchir, à prendre des initiatives et anticiper ses actions
 - o Son goût de la recherche
 - o Sa créativité
- Lui fait prendre conscience du rôle prépondérant de l'Auxiliaire de Puériculture dans l'exercice des fonctions de soin, d'éducation, de relation auprès de l'enfant et de sa famille
- Contribue à former une professionnelle :
 - o Compétente, dynamique, responsable
 - o Capable d'identifier les besoins de l'enfant et de participer à la **PROMOTION** de la **SANTÉ DE L'ENFANT** et au soutien parental
- Favorise la **participation active** des élèves à leur formation.
- Facilite le **travail collectif**
- Instaure et développe la **coopération** et la **négociation** dans le groupe d'élèves en formation ainsi qu'entre les apprenants et les formateurs.
- Mobilise l'acquis professionnel ou préprofessionnel afin qu'il devienne un élément dynamique pour le groupe.

- Permet à chacun de **prendre de la distance** par rapport à sa formation initiale et à son exercice professionnel antérieur en vue d'adapter ses attitudes à la fonction future
- Amène par l'analyse de la pratique professionnelle réflexive la mobilisation combinée du savoir, du savoir-faire et du savoirs être dans la prise en charge de l'enfant et de son entourage.
- Propose un suivi tout au long court de la formation un suivi pédagogique individualisé.

3.2.3 Méthodes pédagogiques

Les cours magistraux

Ils se déroulent en classe entière font référence le plus souvent à une méthode pédagogique didactique et interactive. Ils apportent des connaissances, des références, à partir d'exposé oral, de supports visuels ou écrits facilitant la transmission, la compréhension, l'assimilation et la mémorisation des contenus par l'apprenant.

Pour mobiliser des données professionnelles pertinentes, la méthode pédagogique type « classe inversée » est aussi retenue. Des groupes d'apprenants, au regard de pathologies, créent un diaporama et le présente en plénière.

Afin de faciliter l'acquisition des connaissances théoriques, des quizz/QCM de révisions sont proposés aux apprenants. Ils sont pour certains interactifs et réalisés après un cours.

Les travaux dirigés

Ils utilisent une pédagogie participative qui permet à l'élève la mobilisation des connaissances. Les méthodes d'enseignement utilisées s'appuient essentiellement sur des travaux en groupes restreints afin de favoriser la réflexion, la production et la créativité des élèves. Ce travail collectif contribue à créer une dynamique individuelle et groupale favorable à l'échange, la négociation, le partage, le respect entre les apprenants et envers les formateurs.

L'étude de situations professionnelles

La formation est structurée autour de situations dans les différents secteurs d'activité de l'Auxiliaire de Puériculture donnant aux élèves la possibilité de mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement de compétences requises.

L'apprenant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.

Les travaux pratiques

Ils visent à développer l'acquisition de gestuelles de soins, ils pourront s'effectuer en situation simulée. Ils sont assurés par les formateurs et sont réalisés en groupe restreint.

Les temps d'analyse réflexive de pratiques professionnelles

Ils sont programmés au retour de chaque stage. Ils se déroulent en groupe avec un(e)formateur(trice) référent(e) dont les objectifs sont les suivants :

- Se distancier d'une situation vécue
- Enrichir et éclairer son questionnement au regard des échanges au sein du groupe
- Faire évoluer son identité professionnelle
- Prendre conscience de ses attitudes et comportements professionnels
- Recueillir les différentes interprétations de ses pairs en vue d'analyser une situation singulière
- Permettre une co-construction groupale et développer une identité groupale.

Les jeux de rôles /Débats/Tournoi d'éloquence

Ils sont proposés aux apprenants, notamment pour l'animation et la participation aux temps de réflexion et de partages dans le cadre du travail d'équipe et du travail pluriprofessionnel.

La simulation en santé

La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient dit standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels ».

Elle est basée sur l'utilisation de scénarios, plus ou moins complexes, qui utilisent une technique de simulation pour permettre :

- L'entraînement à des gestes techniques (usuels ou exceptionnels) ;
- La mise en œuvre de procédures (individuelles ou en équipe) ;
- L'entraînement au raisonnement clinique diagnostique et/ou thérapeutique ;
- La gestion des comportements (mise en situation professionnelle, travail en équipe, communication, etc.);
- La gestion des risques (reproduction d'événements indésirables, capacité à faire face à des situations exceptionnelles, etc.). (HAS mars 2019)

L'acquisition de compétences techniques et relationnelles est sollicitée par des 2 à 3 séances de simulation durant l'année. Les scénarii proposés répondent au principe fondamental du « jamais la première fois sur un patient »⁵. Une attention particulière est apportée à l'apprenant(e). Dans un second temps, par le biais d'un débriefing, le raisonnement clinique partagé y prend une place prépondérante.

Le temps de travail personnel ou guidé

Il est dédié à l'acquisition et la mémorisation des connaissances, aux travaux de recherche en amont ou en place d'un cours (apprentissage inversé) ou du groupe d'apprenant. Ces temps de travail peuvent être réalisés en dehors de l'institution, ils s'inscrivent dans une pédagogie active et ont pour finalité l'apprentissage du travail en autonomie. Les élèves sont accompagnés par les formateurs en fonction de leurs demandes.

Des cours en distanciel par visioconférence sont proposés aux élèves selon un planning établi et variable ainsi que de modules d'auto-formation en E-learning

Pédagogie innovante : Ludo pédagogie

Jeu collaboratif de révisions qui repose sur des énigmes et des indices à trouver, des rébus ... : il met les apprenants en situation de communication en équipe et de coopération, il met en lumière que l'intelligence collective permet d'aller bien plus loin qu'en travaillant seul, il aiguisé les capacités d'observation et permet de faire des liens avec les connaissances acquises en stage et en cours.

Les projets inter filières

L'objectif de ces projets inter-filière entre les élèves auxiliaires de puériculture et étudiantes puéricultrices, avec lesquelles elles collaborent, est de développer leurs connaissances professionnelles, le travail d'équipe et leur identité professionnelle en devenir. Sont organisées :

:

⁵ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-01/simulation_en_sante_-_rapport.pdf

- Une journée d'intégration réunissant les apprenants du Campus formation recherche de la Fondation est organisée dès les premières semaines de rentrée.
- un projet inter -filrière entre les élèves auxiliaires de puériculture et les étudiantes puéricultrices sur le thème de la santé environnementale et lors de la simulation en santé.
- un projet mutualisé entre l'IFAP de Montreuil et l'IFAP de Bagnolet sur les enseignements du Bloc1 Module 1 bis avec en finalité une épreuve d'évaluation commune.

3.3 Démarche qualité

L'institut de formation est engagé dans une démarche de formation et a obtenu la certification Qualiopi en juillet 2024. Chaque année, le projet pédagogique est revu et tient compte des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des apprenants : nouveaux intervenants, stages, fin de formation. Votre participation à la démarche qualité est essentielle pour que nous puissions évaluer les prestations offertes et envisager un plan d'action.

Comme décrit dans ce projet pédagogique, les élèves sont au cœur de la formation. Les résultats des évaluations sont portés à leur connaissance, le dialogue est facilité par le biais d'un(e) formateur(trice) référent(e). En fin de formation, un questionnaire de satisfaction est adressé à chacun des apprenants.

En ce qui concerne l'évaluation du projet pédagogique 2024-2025 : Les élèves sont satisfaites pour l'investissement de l'équipe pédagogique, la qualité des cours et les méthodes pédagogiques. Les statistiques après réponse au questionnaire de satisfaction seront portés ultérieurement à la connaissance de l'équipe et des élèves.

4. Dispositif de formation

En référence à l'**Arrêté du 10 juin 2021 (n°1006 – 021)** relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

En lien avec les objectifs globaux de la formation et les intentions pédagogiques de l'équipe enseignante, les caractéristiques pédagogiques de la formation préparatoire au diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture sont définies comme suit :

4.1 Organisation de la formation :

Vous trouverez ci-joint la planification des jours de cours, de stages et de vacances afin de vous permettre de vous organiser pour l'année 2025/2026.



Amplitude horaire :

Cours : entre 8h50 et 17h00

Stages : Alignement sur les horaires des équipes. Ce sont les cadres des structures qui ont la responsabilité des plannings de stage des élèves.

La formation est intensive et demande un travail personnel important en dehors des jours de présence.

Il existe différents calendriers prévisionnels, en fonction des modules dont sont dispensés les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel SAPAT, ASSP ou CAP AEPE, DEAS, ADVF (Annexe 1).

4.2 Contenu de la formation :

4.2.1 Programme et durée de la formation :

Il est défini dans l'**Arrêté du 10 juin 2021 (n°1006 – 021)** relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

Il est important que vous lisiez attentivement le **programme de formation (annexe I de l'arrêté)** qui précise les grandes orientations et les objectifs de formation, communs à tous les IFAP.

Durée de la formation :

La participation à l'ensemble des enseignements et aux stages est obligatoire pour valider la formation. L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine. Durant la formation, les élèves bénéficient de 3 semaines de congés pour les élèves inscrits en cursus complet.

La durée de formation est différente selon le cursus :

	Formation cursus complet	Titulaires du BAC ASSP	Titulaires du BAC SAPAT	Titulaires du CAP AEPE	Titulaires du ADVF	Titulaires du DEAS 2005	Titulaires du DEAS 2021
Enseignement en institut de formation	22 semaines Soit 770 heures	14,2 semaines Soit 497 heures	18,4 semaines Soit 644 heures	16,6 semaines Soit 581 heures	16,4 semaines Soit 574 heures	11,2 semaines Soit 392 heures	8,6 semaines Soit 301 heures
Enseignement en stages cliniques	22 semaines Soit 770 heures (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)	15 semaines Soit 525 heures (3 stages de 5 semaines)	22 semaines Soit 770 heures (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)	17 semaines Soit 595 heures (2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)	17 semaines Soit 595 heures (2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)	12 semaines Soit 420 heures (1 stage de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)	12 semaines Soit 420 (1 stage de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)
Durée totale de formation	1540 heures	1022 heures	1414 heures	1176 heures	1169 heures	812 heures	721 heures

4.2.2 L'enseignement en institut de formation : les modules de formation

Les enseignements théoriques et pratiques sont dispensés par les formatrices permanentes de l'IFAP. Des professionnels experts sont amenés à intervenir au cours de l'année. Les modules de formation correspondent à l'acquisition des onze compétences du diplôme : voir page suivante



BLOC DE COMPETENCES	MODULES DE FORMATION	Formation Initiale	ASSP	SAPAT	CAP AEPE	DEAS 2005	DEAS 2021	ADV F
	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h	35	35	35	35	35	35
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h	7	7	7	7	7	7
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 h	35	35	35	35	35	35
BLOC 1 Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie social	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147 h	112	112	77	112	112	98
	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28 h	28	28	14	28	28	21
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21 h	14	21	14	21	14	14
BLOC 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77 h	77	77	77	28	14	77
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	154 h	154	154	154	70	56	154
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h	35	35	35	0	0	35



BLOC DE COMPETENCES	MODULES DE FORMATION	Formation Initiale	ASSP	SAPAT	CAP AEPE	DEAS 2005	DEAS 2021	ADV F
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h	0	0	0	0	0	0
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	0	0	21	21	0	21
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	0	35	35	0	0	35
							0	
BLOC 5 Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations	35 h	0	35	28	0	0	28
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h	0	70	49	35		49

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

La formation au numérique en santé

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences :

1. Les données de santé.
2. La cybersécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

D'une durée de 18H, elle est obligatoire pour tous.

« L'évaluation de ces enseignements est intégrée dans l'évaluation des modules concernés.

« Une attestation de validation de la formation au numérique en santé, prévue à l'annexe IX, est délivrée à l'élève par le directeur de l'institut de formation, en complément du diplôme d'Etat. »

Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat D'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

4.2.3 Dispositif d'accompagnement des apprenants

Ce nouveau référentiel de formation intègre un dispositif d'accompagnement des apprenants définit selon 3 modalités :

- L'accompagnement pédagogique individualisé,
- Le suivi pédagogique individualisé des apprenants
- Les travaux personnels guidés

Dont les objectifs sont de

- Réaliser un accompagnement pédagogique compte tenu de la diversité du groupe en formation
- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation
- Accompagner le travail personnel

- **Accompagnement pédagogique personnalisé**

- Travaux en équipe, évaluation des besoins et pré requis du groupe en formation

- **Bilan groupal**

Ces bilans constituent un moment d'échanges privilégiés durant lesquels le groupe d'élèves en formation peut exprimer ses difficultés et ses satisfactions. Ils doivent également permettre à l'équipe pédagogique d'explicitier le sens du projet de formation et de réguler le fonctionnement du groupe en formation dans le cadre institutionnel.

- **Suivi pédagogique individuel :**

Chaque élève bénéficie durant l'année de formation d'un suivi personnalisé individuel réalisé par une formatrice permanente de l'IFAP :

Chaque trimestre, l'élève rencontrera sa formatrice référente durant 30 mn (à l'IFAP et/ou en stage). Ce temps d'échange permettra à chaque élève de recevoir un bilan de ses résultats, de ses niveaux de performance et de faire le point sur les acquis et les difficultés rencontrées dans le développement et l'acquisition des compétences attendues pour le DEAP.

Chaque élève bénéficie d'un encadrement individuel d'environ 3 heures en stage.

Selon les besoins des élèves, un accompagnement spécifique peut être proposé individuellement ou en petit groupe.

4.2.4 Les stages :

Les stages cliniques sont organisés par l'institut de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle.

Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical et/ou éducatif.

Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé (auxiliaire de puériculture, infirmier (ère), puériculteur (trice)) qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'institut de formation et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil.

Le parcours de stage de l'apprenant peut être révisé selon les besoins d'apprentissage de l'élève et son projet professionnel.

Le stage est un lieu privilégié d'apprentissage. Il permet à l'élève en formation de développer des compétences en favorisant :

- L'intégration des connaissances.
- L'acquisition des savoirs faire d'auxiliaire de puériculture
- L'analyse de ses savoirs expérientiels antérieurs
- Le développement de son identité professionnelle d'Auxiliaire de Puériculture.

Les élèves prépareront leur départ en stage en élaborant des objectifs personnels de stage en lien avec les compétences à développer. Ceux-ci seront conservés dans le portfolio réservé à cet effet afin d'en apprécier l'évolution personnellement, avec l'équipe d'encadrement en stage ainsi qu'avec les professeurs lors des enseignements cliniques.

Des temps d'analyse réflexive des pratiques professionnelles en groupe permettront de partager les expériences, de les analyser et de se positionner professionnellement.

Les stages permettent l'acquisition progressive des compétences par l'élève et sont réalisés dans la mesure du possible, dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales telles que maternités, services de pédiatrie, structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, structures accueillant des enfants en situation de handicap, services de pédopsychiatrie, ou structures d'aide sociale à l'enfance.

L'itinéraire de stage est élaboré par les formateurs référents des stages. Les structures d'accueil se situent en Ile de France.

Les trois stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions suivantes de l'auxiliaire de puériculture :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Le dernier stage de 7 semaines permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant. Il est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique.

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages. Au-delà, le stage fait l'objet de récupération. (*Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.*)

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend.

Le Portfolio, ce livret de stage est destiné au suivi de votre parcours de formation et du développement de vos compétences.



Cet outil permet :

- D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.

De réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec votre tuteur.

4.3 Accompagnement formatif

Afin de permettre à chaque élève de se situer d'une part, par rapport aux épreuves du Diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture et d'autre part par rapport aux capacités nécessaires à une auxiliaire de puériculture débutante, l'équipe pédagogique a mis en place un processus d'évaluation formative.

Ainsi avant chaque évaluation théorique, un **examen blanc** est proposé aux élèves, suivi d'un temps de correction groupal.

Ces temps d'autoévaluation permettent à chaque apprenant de se situer dans son programme de révisions, d'évaluer l'écart entre ses réponses et celles attendues lors de l'examen et d'avoir des éléments de précision sur des questions résiduelles de la part de l'équipe pédagogique.

Après chaque évaluation normative, les formatrices reçoivent les apprenants lorsque les résultats sont en dessous de la moyenne. Ces entretiens peuvent être également à l'initiative de l'apprenant.

5. Obtention du diplôme d'État

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

« L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des Modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient. »

En cas de non-validation de compétences en milieu professionnels l'élève effectue une période en milieu professionnel de rattrapage des compétences

(Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.)

Après la publication des admis au Diplôme d'Etat par la DRIEETS (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), l'élève reçoit une attestation de réussite en attendant l'édition des diplômes.

Cette attestation a une validité de 3 mois.

Les élèves non Admis sont reçus par la directrice de l'école afin d'envisager la poursuite de leur parcours. Cet entretien est facultatif.

6. Instances de l'IFAP

« SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ÉLÈVES ⁶

« Art. 51. – La section rend, sans préjudice des dispositions spécifiques prévues dans les arrêtés visés par le présent texte, des décisions sur les situations individuelles suivantes :

1. Elèves ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge ;
2. Demandes de redoublement formulées par les élèves ;

La section entend l'élève, qui peut être assisté d'une personne de son choix. L'élève peut présenter devant la section des observations écrites ou orales.

INTERRUPTION DE FORMATION

. « Tout élève sollicitant une interruption de formation et devant être présenté devant cette section, quel qu'en soit le motif, le sera avant l'obtention de cette interruption. »

L'élève doit informer la directrice de sa décision d'interrompre sa formation par courriel qui proposera un entretien afin que l'élève puisse prendre sa décision de manière éclairée. Les modalités prévues par le texte réglementaire seront explicitées.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

« CHAPITRE III « SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES

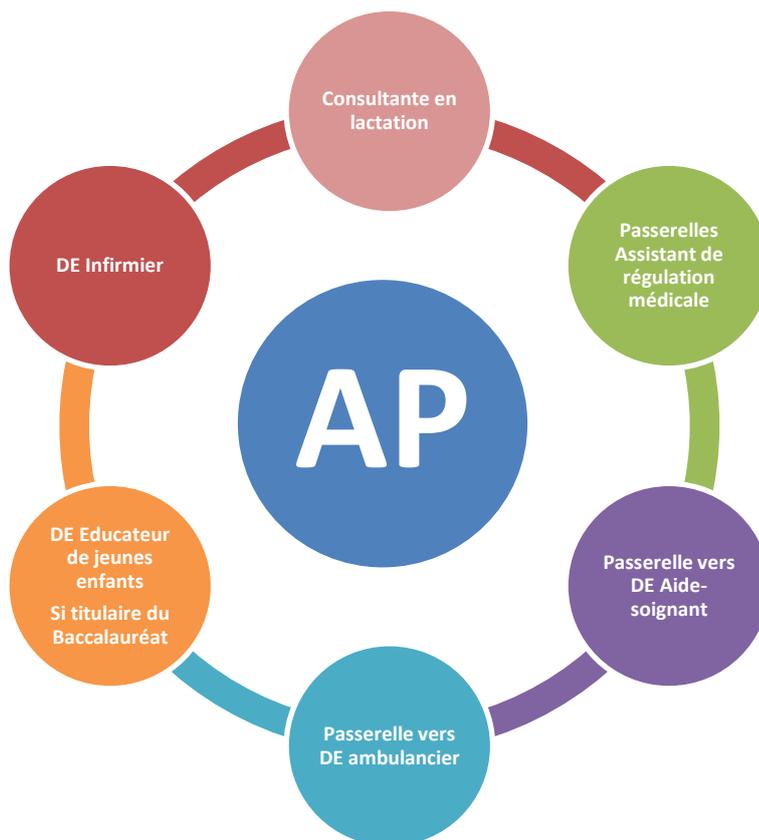
« Art. 57. Avant toute présentation devant la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, l'élève est reçu en entretien par le directeur à sa demande, ou à la demande du directeur, d'un membre de l'équipe pédagogique ou d'encadrement en stage. L'entretien se déroule en présence de l'élève qui peut se faire assister d'une personne de son choix et de tout autre professionnel que le directeur juge utile. Au terme de cet entretien, le directeur détermine

⁶ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

l'opportunité d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires. La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires »

7. Evolution professionnelle

Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, les passerelles possibles et formations complémentaires sont variées : IFSI, IFAS sont les plus plébiscitées par les élèves. Lorsqu'elles sont bachelières les élèves peuvent s'orienter vers d'autres formations telles qu'éducatrice de jeune enfant par exemple.



ANNEXE 1 : CALENDRIER ALTERNANCE

Cursus complet et cursus partiels

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026 - SECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - IFAP Paris Croix SAINT SIMON- Cursus complet																			
Rentrée vendredi 29 aout																			
SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5			1	2	3	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26
29	30				27	28	29	30	31						29	30	31		
JANVIER					FEVRIER					MARS					AVRIL				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6			1	2	3
5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30						30	31				27	28	29	30	
MAI					JUIN					JUILLET					AOÛT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				1	1	2	3	4	5			1	2	3					
4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10					
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17					
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24					
25	26	27	28	29	29	30				27	28	29	30	31					
STAGES : 770 H					PEDAGOGIE :770 H					EPREUVES DIPLOME D'ETAT					VACANCES :				
PA: du 20 octobre au 21 novembre 2025: 175 H					TP - TD - cours théoriques					Bloc 1 : Bloc 2 : (Modules 3 - 4) : A définir (module 5): Bloc 3 : rendu du travail de communication Module 6 : Module 7 : Bloc 4 : Bloc 5 : AFGSU :					Hiver du 22 décembre au 4 janvier 2026				
PB: du 2 fevrier au 6 mars 2025 : 175 H					Examens blancs : Bloc 1 : Bloc 2 : (Modules 3 - 4) et (Module 5) Bloc 3 : Module 6 : P1 et P2 - Module 7 : Bloc 4 : Bloc 5 :														
PC: du 23 mars au 24 avril 2026 : 175 H															Printemps du 27 avril au 3 mai 2026				
PD : du 1 juin au 17 juillet 2026: 245 H																			
										Rentrée : 29 aout 2025					Fin de la formation : 23 juillet 2026				
MAJ 25/3/25																			

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026 - SECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - IFAP Paris Croix Saint Simon - Cours partiel ASSP

Rentrée vendredi 29 aout

SEPTEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

OCTOBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

NOVEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

DECEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

JANVIER				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FEVRIER				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

MARS				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

STAGES : 525 H
PA: du 20 octobre au 21 novembre 2025: 175 H
PB: du 2 février au 6 mars 2025 : 175 H
PC: du 23 mars au 24 avril 2026 : 175 H

PEDAGOGIE : 497H
TP - TD - cours théoriques
Examens blancs : Bloc 1 : Bloc 2 : (Modules 3 - 4) et (Module 5)

EPREUVES DIPLÔME D'ETAT
Bloc 1 : Bloc 2 : (Modules 3 - 4) : (module 5): Bloc 3 : Equivalence totale Bloc 4 : Equivalence totale Bloc 5: Equivalence totale
AFGSU :

VACANCES :
Hiver du 22 décembre au 4 janvier 2026
Printemps du 27 avril au 3 mai 2026

--

--

Rentrée : 29 aout 2025

Fin de la formation : Fin mai 2026 Bilan fin de formation : 23 juillet 2026

MAJ 21/8/2025

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026 - SECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - IFAP Paris Croix Saint Simon - Cursus partiel CAP AEPE

Rentrée vendredi 29 aout

SEPTEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

OCTOBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

NOVEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

DECEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

JANVIER				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FEVRIER				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

MARS				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOUT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

STAGES : 595 H				
P A: du 20 octobre au 21 novembre 2025: 175 H				
PB: du 2 fevrier au 6 mars 2026 : 175 H				
PC: du 16 mars au 1er mai 2026 : 245 H				

PEDAGOGIE : 581 H				
TP - TD - cours théoriques				
Examens blancs :				
Bloc 1 :				
Bloc 2 : (Modules 3 - 4) et (Module 5)				
Bloc 3 : Module 6 : P1 et P2 - Module 7 :				
Bloc 4 :				
Bloc 5 :				

EPREUVES DIPLÔME D'ETAT				
Bloc 1 :				
Bloc 2 : (Modules 3 - 4) :				
(module 5):				
Bloc 3 :				
Module 6 : Ecrit :				
oral :				
Module 7 :				
Bloc 4 :				
Bloc 5 :				
AFGSU :				

VACANCES :				
Hiver				
du 22 décembre au 4 janvier 2026				

Dispense				
----------	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Rentrée : 29 aout 2025				
------------------------	--	--	--	--

Fin de la formation : 23 juillet 2026				
---------------------------------------	--	--	--	--

MAJ 23 juillet 2025

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026 - SECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - IFAP Paris Croix Saint Simon - Cours partiel ADVF

Rentrée vendredi 29 aout

SEPTEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

OCTOBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

NOVEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

DECEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

JANVIER				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FEVRIER				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

MARS				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOUT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

STAGES : 595 H				
PA: du 20 octobre au 21 novembre 2025: 175 H				
PB: du 2 février au 6 mars 2026 : 175 H				
PC: du 16 mars au 30 avril 2026 : 245 H				

PEDAGOGIE :574 H				
TP - TD - cours théoriques				
Examens blancs :				
Bloc 1 :				
Bloc 2 : (Modules 3 - 4) et (Module 5)				
Bloc 3 : Module 6 : P1 et P2 - Module 7 :				
Bloc 4 :				
Bloc 5 :				

EPREUVES DIPLOME D'ETAT				
Bloc 1 :				
Bloc 2 : (Modules 3 - 4) :				
(module 5):				
Bloc 3 :				
Module 6 :				
Module 7 :				
Bloc 4 :				
Bloc 5 :				
AFGSU :				

VACANCES :				
Hiver				
du 22 décembre au 4 janvier 2026				

MAI 23/7/2025

Rentrée : 29 aout 2025

Fin de la formation : 23 juillet 2026

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026 - SECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - IFAP Paris Croix Saint Simon - Cours partiel AS 2021																			
Rentrée vendredi 29 aout																			
SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26
29	30														29	30	31		
JANVIER					FEVRIER					MARS					AVRIL				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6			1	2	3
5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30						30	31				27	28	29	30	
MAI					JUIN					JUILLET					AOÛT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				1	1	2	3	4	5			1	2	3					
4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10					
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17					
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24					
25	26	27	28	29	29	30				27	28	29	30	31					
STAGES : 420 H					PEDAGOGIE : 301 H					EPREUVES DIPLÔME D'ETAT					VACANCES :				
					TP - TD - cours théoriques										Hiver				
PA: du 20 octobre au 21 novembre 2025: 175 H					Examens blancs :					Bloc 1 :					du 22 décembre au 4 janvier 2026				
PB: du 26 janvier au 13 mars 2026 : 245 H					Bloc 1 :					Bloc 2 : (Modules 3 - 4) :									
					Bloc 2 : (Modules 3 - 4)					Bloc 3 : Equivalence									
					Bloc 3 : M7					Bloc 4 : Equivalence									
					Bloc 5 :					Bloc 5: Equivalence									
										AFGSU : en fevrier et mai									
MAJ 23 juillet 2025										Rentrée : 29 aout 2025					Fin de la formation : mai 2026 Bilan fin de formation 23 juillet 2026				

ANNEXE 2 : LISTE DES PLACES DE STAGES

Annexe PARTIE 2	
Lieux de stage IFAP Paris Croix Saint Simon - 2024/2025	
CENTRES HOSPITALIERS	SERVICES HOSPITALIERS
PARIS	
HOPITAL NECKER	Maternité, Réanimation et USC Medico Chirurgicales pédiatriques, chirurgie viscérale, pédiatrie générale, urgences pédiatriques, soins intensifs de Néonatalogie, chirurgie maxillo faciale pédiatrique , orthopédie, gastro entérologie pédiatrique et CS ORL
HOPITAL BICHAT CLAUDE BERNARD	Obstétrique, Salle de naissance
HOPITAL LARIBOISIERE	Maternité
HOPITAL ROBERT DEBRE	Chirurgie viscérale, Obstétrique, Gastro-Pneumo, Urgences pédiatriques, neurologie et réanimation pédiatrique
HOPITAL TROUSSEAU	Chirurgie orthopédique, chirurgie viscérale, réanimation brûlés, Néphrologie et Neurologie
HOPITAL TENON	Maternité
HOPITAL LA PITIE	Pédo Psy (Unité ITARD et HDJ Enfant)
92	
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	Salle de naissance
93	
HOPITAL DELAFONTAINE	Suite de couche, néonatalogie et urgences pédiatriques
HOPITAL CHI ANDRE GREGOIRE	Urgences pédiatriques, suite de couche et pédiatrie
PMI	
PARIS	
PMI CHARONNE (FOCSS)	
PMI CLAVEL (FOCSS)	
PMI EUPATORIA	
92	
PMI TIMSIT	
93	
PMI ROUQUES	
PMI BAUER	



94	
PMI CHARENTON	
HANDICAP (HORS HOSPITALIER)	
PARIS	
ASSOCIATION APATE	
CRECHE MAISON DAGOBERT	
CRECHE MOWGLI	
JARDIN D'ENFANT - ECOLE GULLIVER	
EAJE	
PARIS	
VILLE DE PARIS	
CRECHE ARBRE SEC	
HALTE GARDERIE MONTMARTRE	
CRECHE POLIVEAU	
CRECHE COLLECTIVE LITRE	
HALTE GARDERIE MALEVILLE	
CRECHE COLLECTIVE SAINT HONORE	
CRECHE COLLECTIVE ALBAN SATRAGNE	
CRECHE COLLECTIVE JEAN PIERRE TIMBAUD	
CRECHE COLELCTIVE PELEE	
CRECHE COLLECTIVE MAX JACOB	
CRECHE COLLECTIVE RECULETTES	
CRECHE COLLECTIVE BAPTISTE RENARD	
HALTE GARDERIE ALESIA	
CRECHE COLLECTIVE LACORDAIRE	
CRECHE COLELCTIVE EMERIAU	
CRECHE COLLECTIVE MARGUERITE LONG	
CRECHE COLLECTIVE BERNARD DIMEY	
CRECHE COLLECTIVE GASTON REBUFFAT	
CRECHE COLLECTIVE HENRI VERNEUIL	
CRECHE COLLECTIVE VILLA ST FARGEAU	
CRECHE COLLECTIVE GAMBETTA	
AUTRES EAJE	
CRECHE SECRETS D'ENFANTS	
CRECHE COLLECTIVE PREFECTURE DE POLICE	
CRECHE L'ETOILE	
CRECHE CARDINET (LEO LAGRANGE)	
CRECHE CAVAINAC (LEO LAGRANGE)	
CRECHE CHAPELLE INTERNATIONAL (LEO LAGRANGE)	
CRECHE CHARRIERE	
CRECHE BOUT'CHOU	
CRECHE CNAVIT LES EXPLORATEURS	
CRECHE A CHERIOUX	
CRECHE HOSPITALIERE HEGP	
FOCSS	
CRECHE LOUISE JAY	
HALTE GARDERIE LE CHALET DU CHAMPS DE MARS	



HALTE GARDERIE LA KALABANE	
MULTI ACCUEIL AQUARELLES	
MULTI ACCUEIL LA GRAND JARDIN	
MULTI ACCUEIL AGAPANTHE	
VILLA VAUVENARGUES	
MULTI ACCUEIL HIPPOCAMPE	
MULTI ACCUEIL LA MOME	
MULTI ACCUEIL KIRIGAMI	
CRECHE DU PÈRE LACHAISE	
MULTI ACCUEIL SAINTE AMELIE	
92	
CRECHE HENRI BARBUSSE	
CRECHE LONGCHAMPS	
CRECHE HOUDARD	
CRECHE IGESA ISSY LES MOULINEAUX	
93	
MULTI ACCUEIL LAURENCE CLEMENT (FOCSS)	
94	
CRECHE DE LA TOURELLE	
CRECHE DES LAITIERES	
95	
CRECHE LES COCCINELLES	
CRECHE LES PETITS PRINCES	